

N° d'immatriculation : 01544957

N° association caritative 282305



Minority Rights Group

Rapport et états financiers
31 décembre 2019

Minority Rights Group

Sommaire

Pour l'exercice clos le mardi 31 décembre 2019

Sommaire	Pages
Référence et détails administratifs	2
Rapport du Conseil	3-11
Rapport indépendant des auditeurs	12-14
État financier consolidé des activités financières (incorporant les revenus et les comptes de dépenses)	15
Bilan consolidé	16
Bilan association caritative	17
État consolidé des flux de trésorerie 18	
Notes afférentes aux états financiers	19-29

Minority Rights Group
Référence et détails administratifs
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Statut

L'organisation est une société de bienfaisance limitée par garantie, constituée le 11 février 1981 et enregistrée en tant que telle le 11 mai 1981.

Documents constitutifs

Les statuts, amendés le 14 octobre 2011, établissent les objets et les pouvoirs de l'association caritative et la manière dont elle est régie.

Résumé des pouvoirs d'investissement

Les documents constitutifs donnent à Minority Rights Group la capacité d'investir des fonds qui ne sont pas immédiatement requis par les activités de l'association caritative.

Numéro d'immatriculation 1544957

Numéro d'association 282305

Siège social et

54

Commercial Street

Adresse d'exploitation Londres
E1 6LT

Officiers honoraires	Gay McDougall	Présidence
	Bill Samuel	Trésorier
	Joshua Castellino	Secrétaire

Membres du Conseil

Les membres du Conseil de Gestion qui ont servi pendant l'année et jusqu'à la date du présent rapport étaient :

Tom Astor
Albert Barume
Joe Frans
Françoise Hampson
Mahdiz Keshavarz
Gay McDougall - Présidence du Conseil
Willy Mutunga
George Ngwane
Bill Samuel - Trésorier
Meena Varma - Présidence du comité financier et d'intérêt général

Personnel principal Joshua Castellino Directeur exécutif/ secrétaire général (désigné en octobre 2018)

Claire Thomas	Directeur adjoint
Carl Soderbergh	Directeur de la politique et des communications
Berihu Mohammed	Directeur financier, de l'administration et des TI

Banquiers NatWest, 38 Strand, Londres, WC2H 5JB

Avocats Bates Wells and Braithwaite, 10 Queen Street Place, Londres, ECAR 1BE

Auditeurs Moore Kingston Smith LLP, Devonshire House, 60 Goswell Road, Londres, EC1M 7AD

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le mardi 31 décembre 2019

Rapport du Conseil

Nous répondons progressivement aux droits des populations autochtones et des minorités dans le monde

Notre mission est de garantir les droits des minorités et des populations autochtones, et de promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés. Pour ce faire, nous travaillons au niveau le plus bas, en aidant des organisations à se former et à se développer, pour veiller à ce que les personnes qui subissent des discriminations connaissent leurs droits, et pour veiller à ce que tous ceux qui doivent affronter plusieurs formes de discrimination ne soient pas délaissés ou repoussés. Nous travaillons aussi bien aux niveaux locaux, que provinciaux et nationaux, en veillant à informer les décideurs et en veillant également à ce qu'ils soutiennent un dialogue et aident à trouver des solutions. Lorsque des solutions sont possibles mais qu'elles ne sont pas instaurées, nous soutenons les communautés par l'intermédiaire d'actions juridiques ou de lobby. Nous soutenons de plus en plus ceux qui surveillent et combattent la haine et les discours dangereux, aussi bien en ligne que hors ligne. Nous avons aussi avancé en matière de documentation, de compréhension et de défense de la discrimination et de l'inclusion dans les prestations de services de santé, dans les attributions d'aides et les décisions de dépenses. Nous poursuivons notre travail au niveau international, en soutenant les minorités et les représentants des peuples autochtones pour qu'ils rendent responsables les gouvernements et les détenteurs d'obligation, et nous employons notre influence à l'internationale pour imposer un changement positif sur le terrain. 2019 a été une année de réactions croissantes à l'encontre des états avec nos partenaires et nos activistes harcelés et menacés, d'organisations fermées, de mécanismes de financement fermés ou contrôlés. La montée des mouvements politiques dans de nombreux états a aussi été un challenge, notamment avec plusieurs exemples de rhétorique raciste par les leaders, l'utilisation de boucs émissaires dans les communautés minoritaires et la montée, plutôt que la réduction des tensions entre les différentes fois ou l'absence de conviction.

Stratégie du Minority Rights Group

MRG a célébré en 2019 50 années d'activité par l'intermédiaire d'un événement tenu dans les Chambres du parlement britannique, auquel nous avons invité des personnes qui ont été impliquées, ou qui ont soutenu, le parcours de MRG. Cela nous a poussé non seulement à penser aux motivations de notre fondateur, David Astor, mais aussi s'il s'attendait à ce que la défense des droits des minorités devrait continuer 50 ans plus tard. Il n'était pas naïf mais nous supposons qu'il espérait que les sociétés auraient progressé et qu'il n'y aurait plus besoin d'une organisation telle que MRG 50 ans plus tard, et nous avons donc renouvelé notre désir de faire en sorte que MRG ne soit plus nécessaire dans 50 ans (voire 20 ans).

2019 était également la troisième année de notre stratégie sur quatre ans [2017-2020], qui se concentre sur les objectifs suivants :

- 1) contrer les persécutions ethniques religieuses, une cause profonde de la migration forcée, et
- 2) promouvoir l'inclusion des minorités et des populations autochtones dans la société et le développement durable.

Notre nouvelle stratégie entrera en vigueur à compter de janvier 2021, et un grand travail a été effectué sur l'année pour considérer les changements, les opportunités, les menaces et les nouvelles manières de travailler. À cette fin, nous avons instauré un passage en revue majeur du travail de l'organisation entre 2012 et 2018, en se concentrant particulièrement sur le renforcement des capacités. Le processus a impliqué l'envoi d'un questionnaire à plus de 1 800 stagiaires et organisations partenaires dans 60 pays. 178 questionnaires ont été renvoyés. Nous avons visité 4 pays (la Tunisie, le Sri Lanka, la Thaïlande et la Macédoine du Nord). Globalement, les réponses du sondage et les entretiens faits ont été très positifs : 86 % des personnes qui ont répondu ont indiqué que MRG avait eu un « impact positif, direct » ; 82 % ont dit que MRG « répond aux besoins des bénéficiaires » ; 82 % ont dit que le travail soutenu « avait des résultats durables ». MRG a aussi eu des résultats supérieurs : 94 % ont considéré que MRG était une « force positive » ; 91 % ont dit que nous « étions ouverts aux critiques » ; 87 % ont dit « experts » et 81 % ont dit que nous pouvions « aider... à obtenir des financements ». Plusieurs stagiaires ont expliqué que le programme avait solidifié leurs carrières et initiatives, et qu'il « avait donné une voix à ceux sans voix », particulièrement les jeunes et les femmes. Les partenaires ont appris ce qu'était la défense, la recherche et la consultation et ils ont acquis une compréhension plus théorique du renforcement des capacités. Ils ont qualifié le programme de MRG comme étant fiable - « qui honore ses promesses », professionnel et pratique dans l'aide au

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

combat contre la discrimination. L'évaluation a eu trois résultats principaux : MRG devrait chercher à s'étendre car le sondage à révéler encore un grand nombre de besoins non satisfaits ; MRG devrait continuer d'inclure sensiblement plusieurs discriminations dans son travail et MRG devrait être plus visible et tenter de changer les attitudes hostiles du public ou de développer un plus grand soutien des personnes aux vues plus modérées ou libérales.

Les principaux éléments de 2019 incluent :

Au niveau des communautés populaires

- MRG a apporté son soutien à la fondation de la première organisation pour les personnes handicapées au Rwanda (First Peoples Disability Organisation). Gérée par et à l'attention des communautés Twa hautement marginalisées qui ont un handicap, MRG a aidé en offrant des formations de gestion organisationnelle, en plus de calcul et de lecture aux 11 membres du conseil, qui sont tous des personnes Twa vivant avec un handicap, dont 10 qui n'ont pas pu terminer leur scolarité en primaire pour des raisons de discrimination et de pauvreté.
- Pour la première fois, MRG a aussi entamé une collaboration avec des partenaires focalisés et centrés sur les minorités au Zimbabwe (Katswe Sistahood pour la communauté Doma, Basilwizi Trust pour la communauté Tonga et Tsoro-o-tso San Development Trust pour la communauté San) et travaille désormais en Ethiopie puisque des changements dans le contexte politique indiquent que des interventions maintenant peuvent être opportunes et utiles.
- En Irak, MRG a aidé à la formation d'une coalition de personnes qui travaillent sur la discrimination sur la base de l'ethnie et du handicap. Le groupe s'est réuni plusieurs fois indépendamment, il partage des informations et programme des activités ensemble.

Au niveau provincial

- L'évaluation de notre projet qui vise à établir un dialogue pour résoudre des problèmes communs entre les communautés Roms et les autorités locales a observé que le « ...projet a démontré un modèle réussi de coopération entre une ONG, les médiateurs Roms et les organes gouvernementaux. Dans certains cas, les problèmes les plus urgents ont été résolus (par ex. aide concernant des documents pour scolariser des enfants en maternelle ; les documents ont aidé les enfants à obtenir une aide sociale). Le projet a permis d'identifier la problématique des Roms, il a fourni des chiffres réalistes et donc il a facilité une approche plus ciblée pour planifier les activités et le budget au niveau régional. Le représentant de l'administration régionale de Kharkiv a reconnu que les services sociaux n'auraient jamais réussi à recueillir de telles informations. »
 - Les élèves de collège à Quetta dans la province instable de Balochistan au Pakistan ont joué une pièce sur le respect religieux et social mutuel imaginée par « Bards of Peace Clubs » (Les Clubs des bardes de la paix) établis dans 6 écoles.
- Au niveau national
- MRG a aidé à générer un débat national par les décideurs politiques pour rectifier une conséquence involontaire du déploiement de la carte d'identité. Le peuple Maragoli en Ouganda n'est pas inclus dans la Constitution comme l'un des peuples d'Ouganda malgré le fait qu'ils y habitent depuis la période avant l'indépendant de l'Ouganda. Les officiels ont donc refusé d'émettre des cartes d'identité aux personnes qui disaient être Maragoli. Les cartes d'identité sont nécessaires pour accéder à l'éducation, aux soins de santé, à un compte bancaire et même un téléphone mobile. MRG a soutenu l'association locale de la communauté Maragoli pour demander aux autorités en charge des cartes d'identité, à la commission ougandaise sur l'égalité des opportunités et les parlementaires de résoudre ce problème. En conséquence, les Maragoli ont obtenu des cartes d'identité même s'ils continuent de demander l'inclusion de leur communauté dans la Constitution.

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Dans le *programme sur la Tunisie*, sept organisations ont instauré des points anti-discrimination à travers l'ensemble du pays. Ces points sont des lieux où les minorités peuvent signaler des cas de discrimination contre les Tunisiens noirs, y compris ceux qui touchent les Tunisiens LGBTQI. Par l'intermédiaire de ces endroits, les partenaires ont documenté plus de 100 cas de discrimination contre les membres de la communauté LGBTQ+, les Tunisiens noirs et les communautés de migrants sub-sahariens, y compris d'autres formes de discrimination contre d'autres minorités (certains incidents contre les Berbères ont aussi été documentés). En plus de la documentation, d'autres services ont été fournis aux victimes de la discrimination et leurs communautés, y compris un soutien psycho-social et une consultation juridique.

Au niveau régional

- La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a décidé que la plainte portée par la communauté Bambuti de la RDC, qui a été forcée hors de sa forêt ancestrale, était admissible. La communauté peut progresser dans un contexte où les gardes forestiers tirent sur les membres de la communauté qui entrent dans la forêt (impliquant le décès et des blessures de membres de la communauté Bambuti). Étant donné que 80 pour cent des zones de biodiversité forestière restantes dans le monde sont sous la gérance des peuples autochtones, ce cas et d'autres incitent à repenser aux politiques de conservation dans de nombreux quartiers où MRG a aidé les activistes autochtones à influencer.

Au niveau international

- La couverture médiatique a été positive tout au long de 2019, et MRG a été mentionnée dans 385 articles de presse. Bien que ce chiffre soit inférieur aux chiffres des années précédentes, au travers d'une nouvelle relation avec la Thompson Reuters Foundation, MRG et des partenaires ont pu toucher des publics très vastes. Voici quelques articles dans la presse :
 - [A new high: Indigenous Thai farmers swap opium for coffee, land](#) (75 millions de personnes contactées)
 - [Unshackled yet far from free, ex-slaves struggle anew in Mauritania](#) (70,4 millions de personnes contactées)
 - [Hands off our cultural heritage, say world's indigenous people](#) (57,8 millions de personnes contactées)
 - [Indigenous people under threat from Indonesia's plan to move capital](#) (55,4 millions de personnes contactées)
 - [Are campaigners putting planetary concerns before people?](#) (2,06 millions)
 - [Righting colonial-era wrongs in land rights](#) (1,9 millions)
 - [Avoiding an urban 'slash and burn': The perils of moving Indonesia's capital](#) (1,75 millions)
 - MRG [a réagi](#) quand la forêt amazonienne a brûlé ; son communiqué de presse a été recueilli par la presse hispanophone, dont trois journaux espagnols majeurs : [ABC Espana](#) qui atteint 21 millions de personnes [Antena 3 TV](#) qui atteint 7,12 millions, [Expansion](#) 7,11 millions de personnes
- Bien évidemment, nous avons continué d'inviter les peuples autochtones et les minorités à parler aux Nations Unies, et nous les avons aidés à soumettre des preuves aux mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies.
 - Nous étions inquiets de l'expansion de l'exclusion et des tensions religieuses en Inde, qui a commencé par la contestation de la citoyenneté de plusieurs populations à Assam qui a culminé à la fin de l'année par des protestations étendues contre les dispositions de citoyenneté généralement discriminatoires de la Loi amendée relative à la citoyenneté. Nous avons soumis plusieurs preuves à tout un éventail de mécanismes des Nations Unies, et avons stimulé des discussions stratégiques, des interventions et des analyses avec des protagonistes clés.
 - Nous avons soumis des documents ou aidé des partenaires à soumettre des documents aux organes de traités des Nations Unies ou à l'Examen périodique universel pour le Bangladesh, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, l'Irak et la Mauritanie. Dans ce dernier cas, MRG a soumis avec *SOS Esclaves* et *Anti-Slavery International* au Comité des droits de l'homme un rapport indépendant sur la situation des Haratines et des africains noirs en Mauritanie, en portant l'emphase sur l'échec continu de la Mauritanie d'empêcher et de punir les pratiques persistantes de l'esclavage. Six des recommandations contenues dans les observations finales du Comité ont fait l'écho de nos propres suggestions.

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Par ailleurs, nous avons aussi apporté notre soutien à notre partenaire SOS Esclaves pour qu'il participe au Forum Politique de Haut Niveau annuel, qui se réunit tous les ans pour parler des avancées des objectifs de développement durable, pour qu'il puisse faire une déclaration dans le cadre de la Revue Nationale Volontaire de la Mauritanie.
- Nous avons poursuivi nos efforts réussis de levée de fonds atteignant 121 % de notre cible de rentabilité. Les donateurs répétés et nouveaux ont inclus UK DfID, Ministère finlandais des Affaires étrangères, NORAD et le Ministère suisse des Affaires étrangères. Parmi les nouveaux types de travaux financés on recense le développement des compétences pour le suivi du budget des minorités, les revues de l'apprentissage sur l'inclusion des minorités, outre le travail sur les discours dangereux/haineux. Mais en dépit de plusieurs donateurs locaux, très coopératifs, les intentions de MRG d'accroître la proportion de revenu non affecté ont progressé mais pas aux niveaux souhaités. À cela s'ajoute la difficulté de lever des financements de contrepartie, le cas échéant, par des donateurs.
- MRG a toujours adopté une approche de tolérance zéro contre tout type de harcèlement associé à notre approche basée sur les droits de l'homme, mais nous avons toutefois lancé un mécanisme de plainte pour tout le personnel, les stagiaires, les partenaires, les participants et les bénéficiaires de notre site Web. En 2019, nous avons porté deux plaintes contre les organisations concernant des préoccupations de sauvegarde. Une a été adressée à un donateur, et l'autre à une organisation en charge de l'implémentation. Dans les deux cas, des mesures ont été prises par l'organisation en réponse à nos préoccupations.
- Parmi les défis importants affrontés par MRG en 2019, on recense :
 - des défis significatifs envers l'espace civil dans de nombreux états, des menaces à l'égard du personnel de nos partenaires, des activistes menacés, la clôture ou des interférences avec les organisations, une liberté de mouvement limitée, des nouveaux régimes de visas, des restrictions sur notre capacité à transférer de l'argent à des partenaires. Nous avons cherché à continuer, autant que possible, notre travail malgré ces changements. Cela risque d'accroître les coûts des projets et implique des évaluations très soignées des risques pour toutes les parties impliquées...
 - Un contrecoup courant contre la valeur d'une famille interconnectée, diverse et respectueuse, qui a plus en commun que ce qui nous sépare. Malheureusement, nous nous trouvons dans une ère de protectionnisme, d'unilatéralisme et de concurrence avec la solidarité mondiale, outre un leadership politique international à un niveau très bas, qui n'a pas été vu depuis des décennies.

Premier objectif de la stratégie : Contrer les persécutions ethniques religieuses, une cause profonde de la migration forcée

Nous avons continué de travailler au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que le Sud et l'Asie du sud-est, dans le but de continuer de soutenir les communautés qui doivent faire face à une persécution pour des raisons de foi, de manque de conviction ou d'ethnie. Les efforts se concentrent sur la documentation et le contrôle de la persécution et des exclusions, en plus de veiller à ce que les influenceurs et les décideurs soient informés de ces détails et tendances. Les travaux se concentrent principalement sur l'Égypte, l'Inde, l'Iran, l'Irak et le Pakistan avec un travail supplémentaire au Bangladesh, au Maroc, au Myanmar, au Sri Lanka et en Tunisie.

Dix rapports en plus de 3 ressources multimédias en ligne qui mettent en avant les violations des droits de l'homme, les discriminations et les déplacements dans nos régions ciblées ont été publiés. Ils incluent notre publication annuelle vedette intitulée *Minority and Indigenous Trends*. En 2019, le thème principal a été la justice climatique. La carte/l'indice annuel des personnes menacées a aussi été publié.e e et est disponible ici : <http://peoplesunderthreat.org>

Deuxième objectif de la stratégie : Promouvoir l'inclusion des minorités et des populations autochtones dans la société et le développement durable.

Des formations sur l'obtention de l'égalité et l'inclusion ont été offertes aux activistes dans le cadre de plusieurs projets, dont : la Mauritanie, la Macédoine, l'Afrique de l'est et la Tunisie. 729 activistes au total ont été formés (dont 144 femmes).

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

En **Afrique de l'est**, les partenaires locaux ont continué d'étendre leur capacité et ils ont également effectué des campagnes contre les tirs des gardes forestiers, le déplacement forcé des terres, les droits à l'éducation, les droits à l'emploi, les droits à une carte d'identité, l'instauration de cliniques de santé dans les zones non desservies. Nous avons aussi soutenu les partenaires pour qu'ils entament un dialogue avec le bureau du Premier Ministre en Ouganda, avec la Commission sur l'égalité des opportunités en Ouganda, l'équipe de travail sur Ogiek, l'implémentation du jugement au Kenya et avec les officiels pertinents du ministère au Rwanda et les représentants officiels de la province dans la RDC.

Nous avons constamment suivi nos deux réussites juridiques récentes, majeures : le dossier *Ogiek* (droits fonciers, Kenya), et le dossier *Said & Yarg* (esclavage, Mauritanie). *Kenya* : Suite à la décision historique de la cour africaine en mai 2017, une mobilisation de suivi a été entreprise pour garantir la pleine instauration du jugement, y compris conformément à la loi nationale qui respecte les droits fonciers communaux (loi de 2016 sur les terres communautaires et la loi de 2016 sur la gestion des forêts et la conservation). MRG a rencontré le groupe de travail instauré par le groupe lui-même à ce propos.

Mesurer le succès et l'impact

Le travail de MRG veille principalement à garantir l'implémentation du respect des droits de l'homme par l'éducation, la promotion et l'habilitation du public, qui sont des tâches largement reconnues comme difficiles à mesurer et à évaluer. En particulier, les changements d'attitudes ou de comportements sont difficiles à mesurer. Les changements sociaux complexes sont durs à résumer dans un rapport quantitatif très bref. MRG a néanmoins continué de trouver des moyens d'évaluer et de fournir des rapports sur son travail, et l'association bénéficie d'une bonne réputation au sein des organisations de défense des droits de l'homme pour les évaluations et la transparence de ses rapports. Tous les programmes majeurs de MRG ont été évalués indépendamment et toutes les évaluations sont disponibles à la lecture sur notre site web (notre travail/nos programmes passés et la section des évaluations).

Exemples de l'impact de nos activités en 2019

- Sur les 12 000 membres de la communauté Maragoli (âgés de 17 et plus) menacés de ne pas avoir de carte d'identité, 8 000 ont reçu une carte après une campagne réussie. Ne pas avoir de carte compliquerait l'accès aux finances d'entreprise, l'achat d'équipement, l'inscription à une revendication territoriale, l'accès à l'éducation et à des soins de santé, voire d'utiliser un téléphone mobile.
- Un garde forestier qui a tiré sur un membre de la communauté Bambuti, et qui l'a tué dans la forêt ancestrale des Bambuti, a été condamné à 15 ans de prison. Il s'agit de la première poursuite réussie contre un garde forestier à Nord-Kivu ou Sud-Kivu en RDC, qui a été suivie étroitement par nos partenaires ici.
- Nous avons eu plus de 50 recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'homme qui font écho ou puisent des plaidoiries de nos partenaires ou nos équipes.

Gestion, gouvernance et structure du Minority Rights Group

Le MRG est une société de bienfaisance limitée par garantie et qui est régie par ses statuts. Minority Rights Group continue d'opérer avec un Conseil de gouvernance international qui se retrouve deux fois par an. MRG a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU) et celui d'observateur avec la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples.

Le conseil de MRG est présidé par Gay McDougall. Les membres du conseil incluent des personnes de différentes régions du monde et des membres des communautés minoritaires. En raison de la couverture internationale et de la vaste circonscription, les membres du conseil ne représentent aucune communauté spécifique mais ils veillent plutôt à ce que MRG traite de tous les droits des minorités et leurs problèmes dans le monde. Les membres de l'association caritative garantissent de contribuer un montant ne dépassant pas 10 £ des actifs de l'association caritative en cas de dissolution. Le nombre total de telles garanties au mardi 31 décembre 2019 était de 7. Les membres du conseil sont des membres de l'association caritative mais ils n'ont que des droits de vote.

Présidente de MRG Gay McDougall

Gay McDougall a été la première personne à endosser la fonction d'experte indépendante des Nations Unies sur les questions des minorités de 2005 à 2011. Elle a été directrice exécutive de l'ONG internationale Global Rights, de 1994 à 2006. De 1997 à 2001, elle a été experte indépendante à l'instance onusienne qui supervise la conformité à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et durant cette période elle a négocié l'adoption de la recommandation générale XXV sur les dimensions du genre dans la discrimination raciale, qui demande que les gouvernements signalent explicitement la situation des femmes qui sont impactées par la discrimination raciale. Elle a endossé un rôle de leader dans la Troisième Conférence Mondiale des Nations Unies contre le racisme. Ses titres académiques incluent le poste de professeure invitée, émérite de Mulligan en droit international à la fameuse Fordham Law School (2013) ; le poste de professeure invitée Robert Drinan en droits de l'homme au Centre de droit de l'Université de Georgetown à Washington, D.C. (2011-2012) ; chercheur émérite en résidence à l'American University Washington College of Law (2006-2008) ; et Professeure à l'Académie annuelle sur les droits de l'homme et droits humanitaires à l'université américaine (2010 et 2012).

Un tiers des membres du conseil partent chaque année, tour à tour (mais ils peuvent être réélus). Les membres du conseil ont un mandat de 6 années consécutives au maximum (ou 8 dans les cas des officiers). Alors que certains membres du Conseil partent, des nouveaux membres sont identifiés, qui ont des compétences particulières ou une expérience et une expertise pertinentes pour l'association caritative. Il est recommandé aux nouveaux membres du conseil de visiter les bureaux de MRG pour des briefings avec le personnel, dans le cadre du processus d'entrée en fonctions. Les documents pertinents et l'accès aux informations sur la gouvernance et le travail de l'association leurs sont remis.

Le conseil décide du budget de l'association, il approuve les comptes, désigne les auditeurs, et définit la direction stratégique de MRG. Il surveille et garantit que les mesures de contrôle adéquates, contre des risques majeurs, sont en place. Le conseil a mis en place un sous-comité (le comité financier et d'intérêt général) qui se réunit généralement deux à trois fois par an pour garantir le contrôle approprié des procédures et processus financiers de MRG. Le sous-comité gère également les problèmes de propriété, de gestion du risque et de personnel.

La gestion de la charité au quotidien revient à l'équipe dirigeante composée de 9 personnes expérimentées, dirigées par le directeur exécutif qui doit rendre des comptes au conseil.

Pour être plus proche de ses partenaires locaux, MRG a deux bureaux régionaux : Minority Rights Group Afrique (en Ouganda) et Minority Rights Group Europe (en Hongrie). Une autre entité de MRG a été établie en Belgique en 2018.

Nous avons également plusieurs membres du personnel basés dans les pays dans lesquels nous avons des programmes, comme la Tunisie et le Kenya ou des lieux stratégiques comme Genève. Nous coopérons aussi avec plusieurs associations caritatives qui ont la même vision stratégique pour partager les informations et parvenir à des objectifs communs.

MRG respecte les conseils d'intérêt public de la Commission caritative en informant les administrateurs et le Conseil international de MRG de leurs devoirs. L'intégralité de notre opération est sujette à un passage en revue et est contestée pour veiller à ce que le public bénéficie des aspects de nos objectifs de bienfaisance.

Passage en revue des risques pour l'association caritative 2020

Le Conseil et le Comité financier et d'intérêt général évaluent régulièrement les risques auxquels l'association est exposée. Plus de 20 domaines de risques sont évalués, en termes de probabilité et d'impact. Des informations complètes et des mesures d'atténuation sont discutées et confirmées en place. La place réduite des organisations de société civile et le développement de l'impunité des actions des états signalent clairement le climat de risque dans lequel MRG opère. Parmi les plus hauts risques pour MRG on continue de recenser le risque pour le personnel et les biens, lors de voyages dans les pays affectés par l'insécurité, ou des conflits ou des risques politiques pour les projets dans les pays (par ex. harcèlement ou interférence des autorités). MRG possède un plan de poursuite des activités qui a été partiellement activé suite à la

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

pandémie de coronavirus début 2020. Actuellement, le risque de ne pas pouvoir délivrer les programmes à cause de la pandémie est très élevé. L'association a pris des mesures pour évaluer chaque risque, chercher des mesures actives pour les atténuer, et pour vérifier les deux facteurs substantiels et notre évaluation de chaque risque, dans le cadre du registre actualisé joint.

Les facteurs de risque spécifiques identifiés pendant la période incluent :

- 1- Des menaces continues pour la sécurité dans plusieurs pays de projets où des conflits subsistent, y compris des menaces grandissantes pour l'espace civil : Dans la région MENA, presque tous les pays font partie de l'une des catégories suivantes en matière de situation de l'espace civique : fermé, répression ou obstruction. Des mesures appropriées seront prises le cas échéant pour protéger le personnel, les projets et les partenaires, suite à la politique de sécurité existante de MRG.
- 2- Bien évidemment, nous réagissons maintenant à la pandémie de COVID-19 par l'arrêt de tous les déplacements, par un travail chez soi, l'utilisation de la technologie de réunion en ligne, un soutien aux communautés minoritaires et autochtones pour préparer, en assistant les organisations partenaires à diffuser, sur les radios locales, des directives claires dans les langues locales, en aidant les très pauvres à acheter du savon, en demandant aux gouvernements et agences onusiennes de fournir une aide alimentaire à ceux qui survivent grâce à un travail quotidien qui n'est plus disponible.

Plans pour les périodes futures

La dernière année de notre période stratégique actuelle nous verra continuer de répondre aux besoins des minorités et communautés autochtones dans le monde. En plus de survivre à la pandémie, nous cherchons à améliorer notre approche pour implémenter un changement positif durable pour les communautés minoritaires. Nous proposons de développer le travail sur la justice climatique et les questions environnementales lorsqu'il s'entrecroise avec les questions des droits des communautés minoritaires ou autochtones. Enfin, nous créons des plans pour développer la réponse de notre association aux niveaux identifiés de besoins non satisfaits pour offrir notre soutien, notre expertise et nos perspectives à l'échelle internationale.

Remerciements

MRG remercie tous les partenaires et activistes qui ont collaboré avec nous en 2019, dont un grand nombre travaille dans des conditions de sécurité difficiles. Nous remercions également les décideurs, aussi bien au niveau local que national et international, qui ont écouté les points de vue et les préoccupations des minorités, et qui ont également pris en compte leurs points ; toutes les personnes qui ont parlé du sujet dans la presse et les médias, que ce soit dans la presse écrite, la télévision ou sur Internet - et, enfin et surtout, tous les donateurs - individus et institutions - qui ont fourni un soutien financier, sans lequel ce travail important n'aurait pas pu avoir lieu.

MRG a bénéficié du soutien de plus de 25 stagiaires temporaires qui ont aidé au travail de l'association en donnant leur temps et leurs compétences tout au long de 2019. Ce temps donné a été très précieux pour l'association et est très apprécié.

Passage en revue financier

Au cours de l'exercice examiné, les revenus de Minority Rights Group sont restés stables à 2,9 millions de Livres (2,9 millions de £ en 2018). En revanche, les dépenses totales ont augmenté de 2,7 millions de £ à 3,05 millions de £ ce qui représente une hausse de 14,9 %. Le déficit global de 143 000 £ pour l'année est l'effet combiné d'un déficit de 682 000 £ dans les activités affectées et un surplus de 529 000 dans les activités non affectées. En conséquence, les réserves du groupe, y compris les gains/pertes non réalisés sur les investissements et les transactions de taux de change sont respectivement

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

tombés de 158 000 £. Le déficit sur les activités (projet) affectées est entièrement couvert par les réserves affectées avancées des années précédentes, ainsi il n'y a aucun impact immédiat ni à long/moyen terme sur les finances du groupe. Le surplus du financement des activités de base permet au groupe d'avoir une position solide pour assister, subventionner et verser en contrepartie les projets à l'avenir. Il est important de noter que ce surplus n'inclut pas l'avance d'une subvention de 2020 d'un montant de 312 000 Livres Sterling du Ministère des Affaires étrangères norvégien, l'un des donateurs de longue date et fiable de MRG.

Au 31 décembre, notre position en termes de flux de trésorerie était également très robuste, avec une encaisse en espèces et en banque nette de 788 000 Livres Sterling.

MRG apprécie grandement le soutien financier que nous avons reçu de toute une pléthore de donateurs et de parties prenantes durant l'année, dont notamment Blanes Trust, Sylvia Adams et d'autres trusts et donateurs individuels. Nous remercions également l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement et le Ministère norvégien des Affaires étrangères pour leur soutien financier de longue date. Des deux subventions constituent la majorité des fonds nécessaires pour financer en contrepartie notre large portefeuille de projets, les ONG locales et les partenaires, et soutenir MRG y compris ses objectifs stratégiques.

Politique des réserves

Pour garantir la continuité des opérations en cas de perte temporaire des financements et afin d'avoir une réserve adéquate pour réduire les effets d'une difficulté temporaire en matière de flux de trésorerie, MRG vise à avoir un niveau de réserves exclues de la contingence suffisant pour couvrir les frais d'exploitation essentiels pendant 3 à 6 mois. Les frais de soutien et de direction essentiels sont estimés à 450 000 £ et 322 000 £, respectivement, avant et après la récupération les frais généraux éligibles de projets. Ainsi, après les frais généraux éligibles, ces coûts sont estimés à 80 000 £ pour 3 mois et 160 000 £ pour 6 mois.

Performance et politique d'investissement

Pour le niveau d'investissement et avoir des fonds excédentaires disponibles, l'association caritative cherche à garantir un retour maximal pour un risque minimal, et un niveau approprié de liquidités. Dans le cadre de ces objectifs, les fonds excédentaires ont été investis dans deux fonds bien cotés, et basés sur des unités, pour limiter les risques et fournir une bonne liquidité, et tous les revenus des investissements ont été réinvestis. La valeur de marché du portefeuille d'investissement de l'association caritative se monte à tout juste 286 656 £.

Fonds de dotation pour marquer notre 50ème anniversaire

En 2018, MRG a lancé la possibilité d'établir un fonds de dotation qui serait instauré formellement à la 50ème année de MRG. Si des contributions suffisantes sont obtenues, il est espéré que MRG pourra acheter un bâtiment, qui réduira les frais généraux.

Politique relative au versement de subventions

Les fonds sont fournis aux partenaires pour des activités jointes dont des événements, de la recherche, des publications, des plaidoiries nationales et internationales, les traductions et d'autres activités appartenant à notre mandat et dans le cadre de nos projets de bienfaisance. Le décaissement de ces fonds est régi par les contrats qui précisent les tâches à effectuer par le partenaire, leurs demandes de rapports, les délais de réalisation des tâches et le calendrier des déboursments pour les tranches de fonds. Par ailleurs, MRG offre occasionnellement des petites subventions d'investissement pour l'équipement informatique, dans le cadre de certains de ses programmes. Pour ses subventions, les

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

partenaires doivent fournir une explication concernant l'utilisation de l'équipement ainsi que les copies des factures pour confirmer que les fonds ont bien été utilisés aux fins indiquées.

Mention de responsabilité du Conseil de gestion

Il incombe au Conseil (qui sont aussi les directeurs de Minority Rights Group aux fins du droit des entreprises) de préparer un rapport et les états financiers conformément aux lois applicables et aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni applicables pour cette période. Lors de la préparation des états financiers, le Conseil doit :

- sélectionner des politiques comptables appropriées et les appliquer de manière cohérente ;
- observer les méthodes et principes des PR des associations caritatives ;
- porter des jugements et faire des estimations qui sont raisonnables et prudents ;
- déclarer si des pratiques comptables applicables, dont FRS 102, ont été respectées, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans l'état financier ;
- déclarer si des pratiques comptables applicables, dont FRS 102, ont été respectées, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans les états financiers ;
- déclarer si une PR est applicable et a été respectée, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans les états financiers ;
- préparer les états financiers sur la base du principe de continuité d'exploitation, à moins qu'il ne convienne pas de supposer que l'association continuera son activité.

Les états sont conformes à la loi britannique de 2006 sur les sociétés. Ils doivent préserver les biens de l'association caritative et doivent par conséquent prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir et détecter une fraude ou d'autres irrégularités.

Selon les informations dont dispose le Conseil : les auditeurs de l'association sont informés de toutes les informations d'audit pertinentes ; et le Conseil a pris toutes les mesures nécessaires pour connaître toutes les informations d'audit pertinentes, et établir que les auditeurs sont au courant de ces informations.

Le Conseil est responsable de la tenue et de l'intégrité des informations financières et d'entreprises présentes dans le site Web de l'association. La loi britannique qui gouverne la préparation et la diffusion des états financiers peut différer de la législation dans d'autres juridictions.

Politique de rémunération

Les principes directeurs de la politique de rémunération de l'association caritative sont les suivants :

- Garantir l'accomplissement des objectifs de l'association ;
- Attirer et retenir une main-d'œuvre motivée qui a les compétences et l'expertise nécessaires pour l'efficacité de l'association ;
- La rémunération doit être équitable et cohérent dans toute l'association ;
- Doit prendre en compte les objectifs, les buts et les valeurs de l'association caritative ;
- Garantir des niveaux de paie et des augmentations de salaire appropriés dans le contexte des intérêts de nos bénéficiaires.

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rémunération des cadres supérieurs

En ce qui concerne la rémunération des cadres supérieurs de l'association caritative, cette dernière prend en considération l'impact potentiel des structures et niveaux de rémunération des cadres supérieurs sur la main-d'œuvre globale de l'association, et elle prend en compte les principes supplémentaires suivants :

- S'assurer que l'association caritative peut accéder aux types de capacités, aux expériences et aux compétences nécessaires pour ses dirigeants opérant dans un environnement international, l'étendue particulière de ces rôles dans l'association et le lien avec la paie ;
- La nature de l'offre d'emploi plus étendue faite aux cadres supérieurs, où la paie est une partie de l'ensemble qui inclut le développement personnel, l'épanouissement personnel et l'association avec le bénéfice public fourni. L'association caritative reconnaît qu'il est parfois possible d'attirer des cadres supérieurs à des taux moindres que dans les secteurs publics ou privés.

Conformément aux recommandations de l'enquête de NCVO (plateforme nationale des ONG anglaises) sur la rémunération des cadres supérieurs publiée en avril 2014, l'association caritative a décidé de divulguer la rémunération de tout le personnel qui a gagné plus de 50 000 £ par an (au pro rata). Cela concerne actuellement le directeur général et le directeur adjoint puisque tous les autres membres du personnel ont gagné moins de 50 000 £ par an.

La rémunération pour l'exercice clos le mardi 31 décembre 2019 inclut le salaire et les contributions à la caisse de retraite. Aucun autre avantage pécuniaire n'est donné au personnel de l'association caritative.

Meena Varna
Vice-présidente et Présidente du comité financier et d'intérêt général

Joshua Castellino
Directeur exécutif

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX MEMBRES ET ADMINISTRATEURS DE MINORITY RIGHTS GROUP

Opinion

Nous avons audité les états financiers de Minority Rights Group (la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui inclut la déclaration des activités financières du groupe, les bilans de l'association caritative mère et du groupe, l'état des flux de trésorerie du groupe ainsi que les notes des états financiers, dont un résumé des politiques comptables significatives. Le cadre de présentation des états financiers appliqué à la préparation correspond à la loi applicable et les pratiques comptables du Royaume-Uni (pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni), y compris FRS 102 « la pratique standard de compte-rendu financier au Royaume-Uni et en Irlande ».

Il est de notre avis que les états financiers :

- donnent une représentation fidèle et honnête de la situation des affaires de la société de bienfaisance mère et du groupe, au 31 décembre 2018, ainsi que des ressources de l'exercice du groupe et leur application, dont les revenus et les dépenses, pour l'exercice clos ;
- ont été préparés conformément aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni ; et
- ont été préparés conformément aux exigences de la loi britannique de 2006 sur les sociétés et celle de 2011 sur les associations caritatives.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux pratiques internationales d'audit (Royaume-Uni) (International Standard on Auditing (UK)) et les lois applicables. Selon ces pratiques, nos responsabilités doivent être décrites dans les responsabilités de l'auditeur pour l'audit de la section des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société de bienfaisance, conformément aux exigences éthiques pertinentes pour notre audit des états financiers au Royaume-Uni, dont la norme éthique du FRC. Nous avons également satisfait nos autres responsabilités éthiques, conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves de l'audit que nous avons obtenues suffisent et qu'elles conviennent au fondement de notre opinion.

Conclusions concernant la société en activité

Nous n'avons rien à signaler au sujet des questions suivantes pour lesquelles l'ISA (du Royaume-Uni) nous demande d'effectuer un rapport si jamais :

- les administrateurs utilisent le principe de continuité d'exploitation dans la préparation si les états financiers ne conviennent pas ; ou
- les administrateurs n'ont pas divulgué dans les états financiers des incertitudes matérielles identifiées, susceptibles de jeter le doute sur la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de continuer d'adopter le principe de la continuité d'exploitation comptable pour une période d'au moins douze mois, à compter de la date à laquelle les états financiers sont autorisés à la publication.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport d'auditeur. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion concernant les états financiers ne couvre pas les autres informations, sauf dans la mesure où cela est explicitement indiqué dans notre rapport, nous n'émettons aucune forme de garantie à cet égard.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations, et dans ce cas, d'évaluer si les autres informations ne correspondent pas aux états financiers ou aux informations tirées de l'audit, ou qui sembleraient significativement inexact. Si nous identifions des inexactitudes importantes ou des incohérences matérielles, nous devons déterminer si les états financiers contiennent des incohérences matérielles ou des inexactitudes concernant les autres informations. Si, sur la base du travail effectué, nous tirons une conclusion d'inexactitude importante des autres informations, nous devons signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à ce propos.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX MEMBRES ET ADMINISTRATEURS DE MINORITY RIGHTS GROUP (suite)

Opinions sur d'autres sujets prescrits par la loi britannique de 2006 sur les sociétés

D'après les travaux effectués dans le cadre de l'audit, nous sommes d'avis que :

- les informations remises dans le rapport annuel des administrateurs pour l'exercice associé aux états financiers préparés sont cohérentes avec les états financiers ; et
- le rapport annuel des administrateurs a été préparé conformément aux exigences juridiques applicables.

Sujets sur lesquels un rapport est requis par exception

Au vu des connaissances et de la compréhension de la société de bienfaisance mère et du groupe, et de son environnement durant l'audit, nous n'avons pas identifié d'inexactitudes importantes dans le rapport annuel des administrateurs.

Nous n'avons rien à signaler au sujet des questions suivantes pour lesquelles la loi britannique de 2006 sur les sociétés et celle de 2011 sur les organisations caritatives nous demandent d'effectuer un rapport si jamais, d'après nous :

- la société de bienfaisance mère n'a pas tenu de registres comptables adéquats et suffisants, ou des retours pertinents pour notre audit, des filiales que nous n'avons pas visitées, n'ont pas été reçus ; ou
- les états financiers de la société de bienfaisance mère ne concordent pas avec les retours et registres comptables ; ou
- certaines divulgations de la rémunération des administrateurs précisée par la loi ne sont pas faites ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations ni les explications nécessaires pour notre audit ; ou
- les administrateurs ne sont pas autorisés à préparer les états financiers conformément au régime des petites entreprises et ils profitent de l'exemption des petites sociétés pour la préparation de rapport annuel des administrateurs et la préparation du rapport stratégique.

Responsabilités des administrateurs

Comme indiqué plus en détail dans la déclaration de responsabilité des administrateurs à la page 8, les administrateurs (qui sont aussi directeurs de la société de bienfaisance aux fins du droit des entreprises) sont responsables de la préparation des états financiers et ils doivent être sûrs de donner une perspective juste et honnête, et ils sont responsables du contrôle interne comme ils l'estiment nécessaire, pour faciliter la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude, causée par une fraude ou une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs ont pour responsabilité d'évaluer la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de poursuivre son activité, en déclarant, le cas échéant, les questions relatives à l'activité et ils doivent employer le principe de continuité d'exploitation à moins que les administrateurs ne décident de liquider le groupe ou la société de bienfaisance mère, ou d'arrêter ses opérations, ou bien s'ils n'ont pas d'autres alternatives que d'arrêter.

Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des états financiers

Nous avons été désignés comme auditeurs conformément à la loi britannique de 2006 sur les sociétés et la section 151 de la loi britannique de 2011 sur les associations caritatives, et de faire un rapport conforme à ces lois.

Notre objectif est de veiller à ce que les états financiers dans leur globalité ne contiennent aucune inexactitude matérielle, par fraude ou erreur, et d'émettre un rapport de l'auditeur qui inclut notre opinion. Une garantie raisonnable est un haut niveau de garantie, mais ce n'est toutefois pas une garantie que l'audit est effectué conformément à l'ISA (Royaume-Uni) et qu'une inexactitude matérielle sera toujours détectée, si elle est bien là. Des inexactitudes peuvent survenir à la suite d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont jugées importantes si individuellement, ou dans leur intégralité, elles peuvent influencer les décisions économiques des utilisateurs, sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre de l'audit conforme à ISA (Royaume-Uni), nous faisons preuve de jugement et conservons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même, nous ;

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX MEMBRES ET ADMINISTRATEURS DE MINORITY RIGHTS GROUP (suite)

- Identifions et évaluons les risques d'une inexactitude matérielle des états financiers, par fraude ou par erreur, concevons et effectuons des procédures d'audit qui répondent à ces risques, et nous obtenons une preuve que cela suffit et convient pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante à la suite d'une fraude est plus élevé que suite à une erreur puisque la fraude peut impliquer un complot, de forger, d'effectuer des omissions intentionnelles, des fausses déclarations, ou de contourner des contrôles internes.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas afin d'exprimer une opinion en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne de la société de bienfaisance mère et du groupe.
- Évaluer l'adéquation des politiques comptables employées et le caractère raisonnable des estimations comptables et les divulgations associées faites par les administrateurs.
- Conclure du caractère approprié de l'utilisation, par les administrateurs, du principe de la continuité d'exploitation et, sur la base des preuves de l'audit obtenues, s'il existe une incertitude significative en ce qui concerne des événements ou des situations susceptibles de jeter le doute sur la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de continuer son activité. Si nous concluons qu'une incertitude matérielle existe, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport d'auditeur, sur les divulgations associées dans les états financiers, ou, si ces divulgations ne conviennent pas, modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les preuves puisées de l'audit jusqu'à la date du rapport de l'auditeur. Toutefois, les situations ou des événements futurs peuvent faire que la société de bienfaisance mère ou le groupe cesse son activité.
- Evaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, dont les divulgations, et si les états financiers représentent les événements et transactions sous-jacentes d'une manière qui produit une représentation juste et honnête.
- Obtenir des preuves d'audit suffisantes sur les informations financières des entités ou des activités commerciales au sein du groupe pour être en mesure d'émettre une opinion au sujet des états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre rapport d'audit.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, notamment, l'étendue visée et le calendrier de l'audit ainsi que les résultats significatifs de l'audit, y compris des manquements importants en matière de contrôle interne que nous aurions identifié durant l'audit.

Utilisation de notre rapport

Ce rapport est uniquement fait pour les membres de la société de bienfaisance, en qualité d'organe, conformément au Chapitre 3 de la Partie 16 de la loi britannique de 2006 sur les sociétés, pour les administrateurs de l'association caritative, conformément au Chapitre 3 de la Partie 8 de la loi britannique 2011 sur les associations caritatives. Notre audit a été effectué pour les administrateurs et les membres de la société de bienfaisance concernant des questions que nous devons aborder dans le cadre d'un rapport d'audit, et rien que ce soit d'autre. Dans la pleine mesure permise par la loi, nous n'acceptons pas, ni n'endossons aucune responsabilité envers quelque partie que ce soit, à l'exception de la société de bienfaisance, ses membres, en qualité d'organe, et les administrateurs de l'association caritative, en qualité d'organe, en ce qui concerne notre travail d'audit, pour ce rapport, ou pour l'opinion que nous en avons formée.

Date

Neil Finlayson (Auditeur senior légal)
pour le compte de et au nom de Kingston Smith LLP, Auditeur légal

Devonshire House
60 Goswell Road
Londres, EC1M 7AD

Kingston Smith LLP est autorisé à agir en tant qu'auditeur selon les conditions de la Section 1212 de la loi britannique de 2006 relative aux sociétés.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
État des activités financières du groupe et de l'association caritative*
(Y compris les comptes de revenus et dépenses)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Note	2019			2018	
		Exclus £	Total £	Affectés £	Exclus £	Total £
Revenus de :						
Dons et legs	2	1 137 290	1 137 290	-	1 079 563	1 079 563
Revenu des investissements		9 516	9 516	-	8 743	8 743
Transfert entre fonds		-	-	-	-	-
Défense et projets		-	1 725 565	1 749 808	-	1 749 808
Politique et publications		14 527	14 527	-	2 244	2 244
Autres		16 681	16 681	-	47 815	47 815
Total	15/2	1 178 015	2 903 580	1 749 808	1 138 365	2 888 173
Dépenses en :						
Collecte de fonds	3	-	167 815	167 815	-	105 779
Défense et projets	3	2 407 510	342 197	2 749 707	1 831 200	2 377 140
Politique et publications	3	-	128 850	128 850	-	168 828
Total	15/3	2 407 510	638 862	3 046 371	1 831 200	2 651 747
Résultat net/(dépenses)		(681 944)	539 153	(142 791)	(81 392)	317 818
Gains non réalisés sur les investissen	8	-	37 305	37 305	-	(32 825)
Gains latents sur les transactions de change		(52 329)	-	(52 329)	(9 658)	38 752
Transfert entre fonds		316 723	(316 723)	-	138 819	(138 819)
Mouvement net des fonds		(417 550)	259 735	(157 815)	47 769	184 927
Rapprochement des fonds						
Fonds au début de l'exercice		730 204	285 730	1 015 934	682 435	100 803
Fonds à la fin de l'exercice	15	312 654	545 465	858 118	730 204	285 730

* étant une consolidation de l'association caritative du R.-U. et celle de Hongrie, conformément à FRS 102.

Tous les résultats ci-dessus sont dérivés des activités constantes. Il n'y a pas eu d'autres pertes ni gains reconnus à l'exception de ceux indiqués précédemment. Les mouvements de fonds sont divulgués à la Note 15 des états financiers.

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Bilan du groupe

Au 31 décembre 2019

	Note	2019		2018
		£	£	£
Immobilisations				
Actif corporel	7		9 785	7 917
Investissements	8		286 656	239 934
			<u>296 441</u>	<u>247 851</u>
Actifs à court terme				
Débiteurs	9	148 677		192 781
Banque et caisse		787 810		954 841
			<u>936 487</u>	<u>1 147 622</u>
Crediteurs : montants dus dans l'année	10a	(292 112)		(284 462)
Fonds de roulement			<u>644 375</u>	<u>863 160</u>
Prévoyance retraite	10b	(82 697)		(65 077)
Actif net	11		<u>858 118</u>	<u>1 045 934</u>
Fonds	15			
Fonds affectés				
Excédentaire			312 654	730 204
Dons exclus de la contingence			(82 697)	(95 077)
Prévoyance retraite			628 162	380 807
Réserves				
Total des fonds			<u>858 118</u>	<u>1 015 934</u>

Les notes font partie des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil le 15 mai 2020 et ils ont été signés en leur nom par :

Meena Varma
Vice-présidente et Présidente du comité financier et
d'intérêt général

Joshua Castellino
Directeur général/secrétaire

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Bilan association caritative

Au 31 décembre 2019

	Note	2019		2018
		£	£	£
Immobilisations				
Actif corporel	7		8 067	6 674
Investissements	8		286 656	239 934
			294 723	246 608
Actifs à court terme				
Débiteurs	9	138 049	185 977	
Banque et caisse		461 179	612 398	
		599 229	798 375	
Créditeurs : montants dus dans l'année	10a	(361 002)	(316 762)	
Fonds de roulement			238 227	481 613
Prévoyance retraite	10b	(82 697)		(95 077)
Actif net	11		450 252	633 144
Fonds	15			
Fonds affectés				
Excédentaire			(12 515)	442 491
Dons exclus de la contingence				
Prévoyance retraite			(82 697)	(95 077)
Réserves			545 465	285 730
Total des fonds			450 252	633 144

Les notes font partie des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil le 15 mai 2020 et ils ont été signés en leur nom par :

Meena Varma
Vice-présidente et Présidente du comité financier et
d'intérêt général

Joshua Castellino
Directeur général/secrétaire

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
État des flux de trésorerie association caritative et groupe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	2018
	£	£
Ressources résultat net (débours)	(142 791)	236 426
Intérêt reçu	-99	-21
Intérêt payé	30 477	58 037
Revenu des investissements	(9 516)	(8 743)
Dotations aux amortissements	10 760	4 808
Baisse/ (hausse) en débiteurs	44 104	146 854
(Baisse)/ hausse en créditeurs	7 650	111 304
Encaissement/(sortie) net des activités d'exploitation	(59 415)	548 666
Achat d'actif corporel	(12 628)	(6 127)
Délestage de l'actif corporel	-	-995
Intérêt reçu	99	21
Intérêt payé	(30 477)	(58 037)
Ajustements du change net	(64 611)	9 138
Hausse/(baisse) en liquidités dans la période	(167 031)	492 665
Banque et caisse nettes au 1er janvier 2019/2018	954 841	462 176
Banque et caisse nettes à la fin de l'exercice	787 810	954 841
	31 décembre	31 décembre
Banque et caisse	2019	2018
	£	£
Fonds en caisse - GBP	2 540	724
Fonds en banque - GBP	86 735	(296 606)
Fonds en caisse - devises étrangères (équivalent GBP)	9 483	8 667
Fonds en banque - devises étrangères (équivalent GBP)	689 053	1 242 056
Banque et caisse nettes	787 810	954 841

Soldes devises étrangères - Euro, USD, HUF hongrois et shillings ougandais - sont convertis en GBP aux taux de change de fin d'année conformément à la pratique standard.

N° d'immatriculation 1544957

N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

1. Pratiques comptables

- a) Les états financiers ont été préparés selon le principe des coûts historiques tel que modifié par l'inclusion d'investissements à la valeur marchande, et conformément aux pratiques comptables applicables y compris la loi britannique de 2006 relative aux sociétés. Ils respectent les recommandations de la déclaration d'informations, comptable et de pratique recommandée pour les associations caritatives (émises en janvier 2015). En raison de l'introduction des principes des PR FRS 102, les déclarations financières du groupe consolide les états financiers de l'association caritative et les engagements de sa filiale pour l'année. Minority Rights Group Europe (Hongrie) est consolidé dans ces états financiers en qualité de filiale. Tous les états financiers vont jusqu'au 31 décembre 2018. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les gains latents sur les transactions entre les entités du groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les pertes latentes sont aussi éliminées sauf si la transaction prouve un trouble avec les actifs transférés. Le cas échéant, des ajustements sont apportés aux états financiers de la filiale pour aligner les politiques comptables employées sur celles employées par d'autres membres du groupe. Aux fins de ces comptes, l'Ouganda est traité comme une succursale et la Hongrie une filiale.
- b) Tous les revenus sont reconnus lorsque le revenu est admissible, le reçu est probable et le montant peut être mesuré avec fiabilité. Le revenu immatériel est reconnu lorsque le prestataire de service a engendré des frais. Le temps des bénévoles n'est pas inclus dans les états financiers.
- c) Les subventions sont reconnues dans leur intégralité dans les états des activités financiers pour l'exercice lors duquel les critères de reconnaissance des revenus (comme précédemment) sont satisfaits. Les subventions reçues d'avance pour une période comptable future spécifique sont reportées uniquement si certaines des conditions préalables d'admissibilité à la subvention n'ont pas été satisfaites.
- d) Les revenus perçus de l'étranger sont traduits en livres sterling le jour de la réception. Les frais encourus à l'étranger sont traduits en livres sterling au taux de change moyen du mois. Les fonds étrangers détenus sont traduits en livres sterling aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change sont prises en compte pour arriver aux ressources d'exercice nettes.
- e) Les intérêts et les dividendes sont reconnus quand ils sont reçus.
- f) Les souscriptions sont incluses dans les revenus pour l'exercice lors duquel elles sont dues.
- g) Les ressources de dépenses sont reconnues dans la période une fois qu'il y a une obligation juridique ou constructive de transférer le bénéfice économique à un tiers, il est possible qu'un transfert des avantages économiques soit nécessaire en règlement, et le montant de l'obligation peut être mesuré de manière fiable. Les dépenses sont incluses dans le bilan des activités financières sur la base des droits constatés incluant la TVA qui ne peut pas être récupérée.
- h) Les ressources de dépenses sont attribuées à l'activité spécifique lorsque le coût est directement lié à cette activité. Mais le coût de gestion et d'administration de chaque activité, qui inclut les salaires et les frais généraux de la fonction centrale, est réparti sur la base des dépenses directes attribuables à chaque activité.
- i) Les liquidités et les équivalents de trésorerie incluent la banque et la caisse, ainsi que les dépôts à court terme, avec une maturité de trois mois ou moins.
- j) Les débiteurs et les créanciers d'une somme d'argent ou payable dans l'année des dates du rapport sont transmis au prix de transaction. Les débiteurs et les créanciers d'une somme d'argent ou payable plus d'un an plus tard et non pas sujets aux taux d'intérêt du marché sont mesurés à la valeur actuelle des reçus futurs attendus ou des paiements remis au taux d'intérêt du marché.

1. Pratiques comptables (suite)

- k) Les loyers payables dans le cadre des baux d'exploitation, où substantiellement tous les risques et avantages d'une propriété subsistent avec le bailleur, sont imputés aux résultats des activités financières pour l'exercice lors duquel ils arrivent à échéance.
- l) Les frais de soutien des projets et de défense incluent les frais encourus dans le cadre des activités de projets et de défense qui ne sont pas couverts par les subventions de fonds affectés spécifiques. Les autres frais de soutien incluent les frais d'exploitation de l'association caritative qui ne peuvent être directement attribués aux projets de l'association ni aux campagnes de financement.
- m) Les coûts des campagnes de financement concernent les frais encourus par l'association caritative lors de la levée de fonds pour son travail de bienfaisance.
- n) La société de bienfaisance opère un régime de retraite pour le compte de ses employés. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'association caritative dans un fonds administré séparément. Les coûts des retraites représentent les contributions payables selon le régime par la société de bienfaisance au fonds. La société de bienfaisance n'a aucun élément de passif actuel sous ce régime autre que le paiement des contributions même s'il subsiste un passif conditionnel concernant les garanties données par l'administrateur de la caisse de retraite qui sont décrites en plus amples détails à la Note 15 des états financiers.
- o) Les fonds affectés doivent être employés à des fins spécifiques comme indiqué par le donateur. Les dépenses qui répondent à ces critères sont imputées au fonds, avec une attribution juste des frais d'assistance et de gestion.
- p) Les fonds exclus de la contingence sont des dons et d'autres ressources de l'exercice à recevoir ou générés pour les objets de l'association caritative.
- q) Les dons affectés à des fins particulières par le Conseil de gestion pour des objectifs particuliers.
- r) Des transferts sont faits entre les dons affectés à des fins particulières, les fonds exclus de la contingence et les fonds affectés pour couvrir les déficits de financement d'un projet.
- s) La dépréciation est calculée pour radier le coût des immobilisations corporelles sur la base de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Meubles et équipement - général	4 ans
Meubles et équipement - projets	Entièrement dépréciés dans l'année d'achat
Installations, usine et machines	durée de bail des bureaux

Les éléments de matériel sont capitalisés lorsque le prix d'achat dépasse 250 £. Les frais de dépréciation sont attribués aux activités sur la base de l'utilisation des actifs associés dans ces activités.

- t) Les investissements détenus sous forme d'immobilisations corporelles à la valeur moyenne à la date du bilan. Le gain ou la perte pour la période est ajouté.e à l'état des activités financières.
- u) Les administrateurs ont évalué si le recours à la méthode de la continuité de l'exploitation convient et ils ont envisagé des situations ou des événements susceptibles de survenir qui pourraient nuire à la capacité du groupe de bienfaisance de continuer son exploitation. Les administrateurs ont effectué cette évaluation pour une période d'au moins un an à compter de la date d'approbation des états financiers. Les administrateurs ont pris en considération les projections et prévisions du groupe de bienfaisance et ils ont pris en compte les pressions relatives aux subventions, et notamment l'impact de la COVID-19 dans ces domaines. Après s'être renseignés, les administrateurs ont conclu qu'il est raisonnable de penser que le groupe de bienfaisance dispose de suffisamment de ressources pour continuer ses opérations à l'avenir. À la date d'approbation, les administrateurs confirment qu'il n'y a aucune incertitude matérielle concernant la supposition de continuité d'exploitation. Par conséquent, le groupe de bienfaisance continue d'adopter la méthode de la continuité de l'exploitation pour la préparation de ses états financiers.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. Analyse revenus non affectés	2019	2018
Legs, dons et subventions principaux	£	£
Blanes Trust	50 000	25 000
Sylvia Adams	9 000	1 000
Ericson Trust	3 000	4 000
Lee Foundation	-	5 000
Rathbone Trust	2 000	-
Pilkington Trust	2 000	-
Agence suédoise de coopération internationale pour le développement	442 859	606 299
T. H. Brunner Charitable Trust	1 000	1 000
Ministère Norvégien des Affaires étrangères*	623 343	420 485
The Rhododenron Trust	-	1 000
Autres revenus et dons	4 088	15 779
Total	1 137 290	1 079 563

*La principale subvention du MFA norvégien (ci-dessus) inclut un paiement d'environ 312 000 £ à dépenser en 2020, puisque notre bourse actuelle continue jusqu'en décembre 2020.

Minority Rights Group (Limited by guarantee)
Notes to the financial statements (continued)
For the year ended 31 December 2019

Note

3 Expenditure - Group and Charity

	Collecte de fonds	Défense et projets	Politique et publications	Frais de soutien	Total 2019	Total 2018
	£	£	£	£	£	£
Frais de personnel (note 5)	77 894	405 140	63 164	166 110	712 308	691 818
Consultants et bureaux régionaux	51 537	506 116	-	-	557 653	328 415
Bénévoles	-	8 439	-	3 533	11 972	9 183
Développement et formation de personnel	-	3 355	3 648	-	7 003	11 852
Subsistance et déplacements du personnel	7 839	121 927	289	7 529	137 584	106 088
Activités des partenaires	-	991 555	-	-	991 555	943 832
Séminaires, formations et autres événements	503	119 402	15 106	962	135 972	73 046
Politiques et informations	-	-	22 386	-	22 386	27 986
Audits des projets	-	36 229	-	-	36 229	26 118
Change et frais bancaires	141	17 166	285	3 343	20 934	13 968
Autres coûts financiers	360	8 310	586	21 221	30 477	9 889
Dépenses en TI	1 530	33 350	1 879	13 201	49 960	41 427
Équipement du projet	-	-	-	-	-	2 658
Loyers bureaux locaux et autres dépenses	-	27 701	-	-	27 701	39 010
Frais professionnels	-	3 817	-	-	3 817	3 327
Sous-total	139 804	2 282 508	107 343	215 898	2 745 552	2 328 617
Frais d'exploitation bureaux	2 113	34 490	1 622	3 262	41 487	58 836
Frais comptables et audit généraux	1 292	21 087	992	1 995	25 365	19 361
Frais des locaux	10 374	169 377	7 966	16 021	203 738	172 199
Recrutement	54	888	42	84	1 069	23 908
Dotations aux amortissements (générales)	549	8 962	421	848	10 780	2 150
Réunions et dépenses des administrateurs	342	5 587	263	528	6 720	12 205
Autres coûts	594	10 610	456	0	11 660	34 471
Sous-total	15 318	251 002	11 761	22 739	300 819	323 130
Total	155 122	2 533 509	119 104	238 637	3 046 371	2 651 747
Frais de soutien *	13 184	215 330	10 123	- 238 637	-	-
Dépenses totales	168 306	2 748 839	129 227	-	3 046 371	2 651 747

* Les frais de soutien sont alloués aux activités premières proportionnellement aux dépenses allouées et directes totales de telles activités

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Note

4. Ressources d'exercice/(débour) pour l'année - Groupe et association

Déclaré après charge / crédit

	2019	2018
	£	£
Dépréciation	10 760	4 808
Dépenses des membres du Conseil	6 720	12 205
Rémunération des auditeurs :		
Audits généraux du groupe et associatio	17 016	18 121
Autres conseils	8 349	1 240
Audits donateurs (projet)	36 229	26 118
Locations baux d'exploitation :		
Propriété	127 733	119 491
Autres	6 937	7 936

Les dépenses remboursées des membres du Conseil représentent le remboursement des frais de déplacement et de subsistance de 9 (2018 : 9) membres pour la participation à des réunions du Conseil.

5. Nombre et frais de personnel

Frais de personnel comme suit :

	2019	2018
	£	£
Salaires	1 139 268	902 062
Frais de sécurité sociale	86 326	74 683
Contributions aux retraites	49 844	43 489
	1 275 438	1 020 234

Les salaires incluent ceux de 2 membres clés de la direction, les employés les mieux payés, qui ont gagné au total 125 900 £ pendant l'année (76 214 £ en 2018). Il y a eu un poste vacant en 2018. Seulement un employé a gagné au-delà de 60 000 £ en 2019 ; les contributions par l'employeur à la caisse de retraite pour cet employé se sont élevées à 8 000 £ (20 000 en 2018). Le salaire et les frais généraux des autres personnels clés se sont élevés à 122 807 £ (2018 : 130 000 £)

Le nombre d'employés hebdomadaires moyen (équivalent de plein temps) pendant l'année a été comme suit :

	2019	2018
	No.	No.
Bureau des directeurs pendant levée de fonds	6	6
Administration et finance	5	4
Projets et assistance projets dont bureaux régionaux	30	25
	41	35

Le temps du personnel dirigeant et opérationnel est attribué aux activités sur la base du temps réellement travaillé. Le temps du personnel de soutien est assigné aux activités au pro rata basé sur le nombre d'employés (équivalent à temps plein) qui travaillent sur ces activités. Par ailleurs, MRG a plusieurs consultants à l'étranger avec des contrats à long terme.

6. Fiscalité

L'association caritative est exempte de l'impôt sur les sociétés puisque tous ces revenus sont caritatifs et sont appliqués à des fins de bienfaisance.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Note

7. Actifs corporels - Groupe et association

	Groupe			Association	
	Meuble & équipement	Meuble & équipement	Meuble & équipement	Meuble	& équipement
	2019	2018	2019	2018	
	£	£	£	£	
Frais					
Au début de l'exercice	41 903	35 776	28 944	24 726	
Ajouts dans l'année	12 628	6 127	10 560	4 218	
Éliminations dans l'année	(1 547)	-	-	-	
À la fin de l'exercice	52 984	41 903	39 504	28 944	
Dépréciation					
Au début de l'exercice	33 986	28 183	22 270	17 462	
Débit pour l'année	10 760	4 808	9 167	4 808	
Éliminations dans l'année	(1 547)	995	-	-	
À la fin de l'exercice	43 199	33 986	31 437	22 270	
Valeur comptable nette					
À la fin de l'exercice	9 785	7 917	8 067	6 674	
Au début de l'exercice	7 917	7 569	6 674	7 264	

8. Investissements - Groupe et association

	2019	2018
	£	£
Valeur du marché au début de l'exercice	239 934	264 016
Revenu des investissements réinvestis	9 417	8 743
Bénéfices nets	37 305	(32 825)
Valeur du marché à la fin de l'exercice	286 656	239 934
Coût historique à la fin de l'exercice	90 301	90 301

9. Débiteurs

	Groupe		Association	
	2019	2018	2019	2018
	£	£	£	£
Soldes offices régionaux	5 152	3 921	-	-
Autres débiteurs	25 630	62 436	25 630	59 553
Pré-paiement	46 901	61 935	41 426	61 935
Revenu gagné	70 993	64 490	70 993	64 490
	148 677	192 781	138 049	185 977

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Note

10a. Créiteurs : montants dus dans 1 an

	Groupe		Association	
	2019	2018	2019	2018
	£	£	£	£
Créanciers	26 091	30 180	14 235	30 180
Fiscalité, sécurité sociale et autres paies	38 476	16 289	32 412	16 289
Subventions repayables	40 480	121 627	40 480	121 627
Soldes offices régionaux	-	-	100 143	64 390
Autres créanciers	24 069	35 144	15 843	6 248
Comptes de régularisation	162 996	81 222	157 889	78 028
	292 112	284 462	361 002	316 762

L'association a obtenu une facilité de caisse en devises multiples avec NatWest, à hauteur de 120 000 £ en mai 2012. Cette facilité est sécurisée par une obligation non garantie sur ses biens.

10b. Prévoyance retraite

	Groupe		Association	
	2019	2018	2019	2018
	£	£	£	£
Passif au titre du régime de retraite	(82 697)	(95 077)	(82 697)	(95 077)
	(82 697)	(95 077)	(82 697)	(95 077)

11. Analyse des actifs nets entre les fonds

Groupe	Fonds affectés	Fonds généraux	Total des fonds
	£	£	£
Actif corporel	-	9 785	9 785
Investissements en immobilisations	-	286 656	286 656
Passifs à long terme	-	(82 697)	(82 697)
Fonds de roulement	312 654	331 721	644 375
Actifs nets à la fin de l'exercice	312 654	545 465	858 118

Association	Fonds affectés	Fonds généraux	Total des fonds
	£	£	£
Actif corporel	-	8 067	8 067
Investissements en immobilisations	-	286 656	286 656
Passifs à long terme	-	(82 697)	(82 697)
Fonds de roulement	(12 515)	250 742	238 227
Actifs nets à la fin de l'exercice	(12 515)	462 768	450 252

12. Engagements baux d'exploitation

L'association a des engagements à la fin de l'année, conformément aux baux d'exploitation suivants :

Propriété	2019	2018
	£	£
Moins d'1 an	125 000	125 000

Équipement	2019	2018
	£	£
Moins d'1 an	-	6 182
2-5 ans	5 048	11 288
	5 048	17 470

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

13 Devises

Les soldes de fonds affectés détenus en devises étrangers à la fin de l'exercice ont été traduits en Livres Sterling au taux de change en vigueur au mardi 31 décembre 2019, conformément aux normes d'informations financières.

Cependant, ces fonds restent dans les comptes en devise étrangère. La CE, sur les donateurs de l'association, demande des conversions entre les devises de manières particulières, stipulées dans le contrat, ce qui peut engendrer des différences de change entre la valeur GBP des soldes des fonds à la Note 15 et la valeur réelle quand les soldes sont dépensés ou convertis.

14. Régime de retraite

Les contributions déposées dans le plan de croissance jusqu'en septembre 2001 inclus étaient converties en montant définis de retraite payables à compter de la date formelle de départ en retraite. Depuis octobre 2001, les contributions ont été investies dans des fonds personnels qui ont une garantie du capital et qui sont convertis en retraites lors du départ en retraite, soit dans le plan de croissance, soit par l'achat d'une rente.

L'administrateur du plan demande une évaluation actuarielle tous les trois ans pour déterminer la position du financement du plan en comparant les actifs avec le passif des services passés à la date d'évaluation. Les règles du plan donnent à l'administrateur la capacité de demander aux employeurs de contribuer plus pour garantir l'objectif de financement statutaire conformément à la loi Britannique de 2004 relative aux retraites.

L'actuaire du régime a préparé une mise à jour de la position du financement à compter de septembre 2017. La valeur de marché des actifs du plan ainsi que les dispositions techniques des plans (à savoir passif des services passés) ont révélé un déficit de 131,50 millions de Livres Sterling (2017 : déficit de 230,6 millions de Livres Sterling), ce qui équivaut à un niveau de financement de 85,8 % (2018 : 85,8%).

Si une évaluation actuarielle révèle un déficit des actifs comparés aux passifs, les administrateurs doivent préparer un plan de redressement qui détermine les étapes à suivre pour remédier au déficit. Le plan de redressement proposé demande la participation des employeurs à compter de 1er janvier 2017 devant payer 14 78 £ par an. Les paiements du plan de redressement augmentent de 3 % le 1er avril de chaque année et continuent jusqu'au 31 décembre 2025.

Suite à des changements de législation en septembre 2005 et en novembre 2011, il est possible que la dette de l'employeur soit perçue par l'administrateur du plan. La dette est seulement due si l'employeur cesse de participer au plan ou si le plan est dissolu. Le Pensions Trust a informé Minority Rights Group de la dette de l'employeur estimée en cas du retrait du plan sur la base de la position financière du plan à compter du 30 septembre 2016. Minority Rights Group serait responsable de la part estimée de la dette de l'employeur de 317 201 £ (2015 : 272 022£) s'il avait quitté le plan en septembre 2016.

Selon le Conseil de gestion, puisque l'association caritative pense continuer d'offrir une adhésion au plan et parce qu'il n'est pas informé de l'intention de dissoudre le plan, la dette va sûrement se cristalliser à l'avenir.

Selon le Conseil de gestion, puisque l'association caritative pense continuer d'offrir une adhésion au plan et parce qu'il n'est pas informé de l'intention de dissoudre le plan, la dette va sûrement se cristalliser à l'avenir.

Note	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts financem t de contrepartie MPG	Fin de l'exercice
	£	£	£	£	£
15. Mouvement de fonds					
Fonds affectés					
Région d'Afrique et du Moyen-Orient	511 896	627 321	(1 009 936)	3 247	132 529
Région Asie-Pacifique	144 079	16 956	(108 584)	7 566	60 017
Région Europe/CEI	(79 339)	297 871	(247 587)	137 144	108 088
Communications stratégiques	165 271	428 600	(535 839)	47 704	105 736
Démarginalisation et litige stratégique	3 625	55 520	(289 778)	150 664	(53 715)
Programmes culturels	-	29 602	-	(29 602)	
Droits de l'homme dans les conflits	(15 328)	269 695	(215 787)	-	38 581
	730 204	1 725 565	(2 407 510)	316 723	364 982
Différences de change latentes	-	-	-	-	(52 329)
Total des fonds affectés	730 204	1 725 565	(2 407 510)	316 723	312 653
REGION D'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT					
YM1 Améliorer les droits politiques et civils au Yémen	-	1 870	-	(1 870)	
Commission européenne	-	1 870	-	(1 870)	
FIN dans le développement	-	98 696	(57 834)	-	40 862
Ministère finlandais des Affaires étrangères	-	98 696	(57 834)	-	40 862
IR4 Droits des minorités et des populations autochtones en Afrique *	98 097	141 461	(183 110)	-	56 449
Irish Aid	98 097	141 461	(183 110)	-	56 449
RW2 Renforcer la capacité des organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et des sociétés de presse pour mettre au défi la discrimination contre les peuples marginalisés au Rwanda *	40 422	109 651	(125 400)	-	24 673
Commission européenne	40 422	108 651	(124 400)	-	24 673
Eleanor Rathbone Charitable Trust		1 000	(1 000)		-
LR1 Habilitier les défenseurs des droits fonciers des autochtones pour empêcher le changement climatique *	187 052	-	(206 559)	-	(19 507)
Commission européenne	187 052	-	(206 559)	-	(19 507)
CR1/2 Coalition pour l'égalité religieuse et le développement inclusif - Phase d'instauration	-	73 738	(94 444)	-	(20 706)
UKaidirect via Institute of Development Studies	-	73 738	(94 444)	-	(20 706)
DFDC Prévenir et résoudre les conflits au travers de mécanismes d'avertissement précoces en Afrique	-	73 970	(71 426)	-	2 544
UKaidirect	-	73 970	(71 426)	-	2 544
DFDM Améliorer la qualité et l'accès universel à la santé reproductive des populations autochtones	-	34 053	(22 080)	-	11 973
UKaidirect	-	34 053	(22 080)	-	11 973
DP2 Renforcer la défense des droits de l'homme pour la liberté de religion et de conviction dans MENA **	55 738	20 522	(76 260)	-	
Ministère néerlandais des Affaires étrangères****	55 738	20 522	(76 260)	-	
EG2 Protéger et promouvoir les droits de l'homme des minorités discriminées en Egypte **	64 783	14 361	(84 261)	5 117	
Commission européenne	64 783	14 361	(84 261)	5 117	
TU1 Consolider les capacités de la société civile en Tunisie pour combattre toutes les formes de discrimination	65 804	58 998	(88 561)	-	36 241
Commission européenne	65 804	58 998	(88 561)	-	36 241
Sous-total Région d'Afrique et du Moyen-Orient	511 896	627 321	(1 009 935)	3 247	132 529
REGION ASIE-PACIFIQUE					
TH1 Habilitier les OSC thaï qui représentent les communautés marginalisées	-	(7 566)	-	7 566	-
Commission européenne	-	(7 566)	-	7 566	-
SA1 Soutenir les pluralisme religieux et le respect de la liberté de religion ou de conviction en Asie du Sud ***	133 741	-	(89 828)	-	43 913
Commission européenne	133 741	-	(89 828)	-	43 913
PK1 Promouvoir la tolérance par les arts pour la jeunesse pakistanaise	10 338	24 522	(18 755)	-	16 105
Fondation du Commonwealth pour la démocratie	10 338	24 522	(18 755)	-	16 105
Sous-total Région Asie et Pacifique	144 079	16 956	(108 584)	7 566	60 017

* Ces programmes se financent en contrepartie

** Ces programmes se financent en contrepartie

Note
15. Mouvements de fonds
REGION CEI/EUROPE
**Protection contre la haine : Habilier la société civile à
FFH contrer la cyber haine contre les Roms**

Commission européenne

**Améliorer les procès justes des personnes suspectées
FA1 ou accusées de crimes**

Commission européenne

**Ukraine - Stratégies pour la coopération socio-
UR1 économique entre les communautés Roms et les
autorités locales**

Commission européenne

NRD Protéger les droits des minorités religieuses ***

Norad

**Mobiliser la société civile pour contrôler l'égalité pour
TR2 les Roms dans les systèmes de logement et éducatifs**

Commission européenne

Sous-total Région Europe/CEI
COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES
**Rapports efficace sur le développement, les minorités
MM1 et la migration*****

Commission européenne

Visegrad Fund

DÉMARGINALISATION ET LITIGE STRATÉGIQUE
LG* Démarginalisation et litige stratégique

LG* Autres projets juridiques dont subvention redistribuée

LG9 US DRL : Mauritanie****

 LG10 De Action à l'égalité des droits pour les Roms - UE via
Pour créer un environnement favorable pour mettre

LG12 fin à l'esclavage en Mauritanie : UE ****

FF1 Freedom Fund

**Garantir la reconnaissance des minorités et des
BS1 populations autochtones et leurs droits au Botswana**

Commission européenne

PROGRAMMES CULTURELS
AA1 Drames, Diversité et Développement

Commission européenne

Sous-total Culture et défense internationale

	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts dont financement de contrepartie MRG	Fin de l'exercice
	£	£	£	£	£
	52 449	-	(102 384)	17 283	(32 652)
	52 449	-	(102 384)	17 283	32 652
	21 000	-	(20 920)	-99	
	21 000	-	(20 920)	-99	
	(140 048)	-	(29 938)	119 960	(50 026)
	(140 048)	-	(29 938)	119 960	50 026
	-	310 840	(107 315)	-	203 525
	-	310 840	(107 315)	-	203 525
	(12 740)	(12 969)	12 969	-	
	(12 740)	(12 969)	12 969	-	
	(79 339)	297 871	(247 587)	137 144	108 088
	165 271	428 600	(535 839)	47 704	105 736
	165 271	427 000	(534 239)	47 704	105 736
	-	1 600	(1 600)	-	-
	3 625	55 520	(289 778)	150 664	(53 715)
	(95 383)	19 543	(33 312)	109 122	
	28 900	16 987	(62 910)	16 966	
	14 558	23 859	(65 155)	585	
	48 918	9 978	(112 611)	-	(53 715)
	6 632	-	(10 543)	3 901	
	-	(14 847)	(5 248)	20 090	
	-	(14 847)	(5 248)	20 090	
	-	29 602	-	(29 602)	
	-	29 602	-	(29 602)	
	-	29 602	-	(29 602)	

**** Ces programmes se financent en contrepartie

Note 15 Mouvements de fonds

DROITS DE L'HOMME DANS LES CONFLITS

AA10 Irak/Iran**

Commission européenne

Sous-total : Droits de l'homme dans les conflits

Fonds affectés avant gains de change latents

Gains de change latents (pertes)

Total des fonds exclus de la contingence

Dons exclus de la contingence

Réserve de réévaluation

Prévoyance retraite

Fonds général

Total des fonds exclus de la contingence

Total des fonds

	Au début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts dont financement de contrepartie MRG	À la fin de l'exercice
	£	£	£		£
	(15 328)	269 695	(215 787)	-	38 581
	(15 328)	269 695	(215 787)	-	38 581
	(15 328)	269 695	(215 787)	-	38 581
	730 204	1 725 565	(2 407 510)	316 723	364 983
	-	-	(52 329)	-	(52 329)
	730 204	1 725 565	(2 459 839)	316 723	312 654
	141 622	37 305	-	-	178 927
	(95 077)	12 380	-	-	(82 697)
	239 184	539 153	(12 380)	(316 723)	449 235
					-
	285 730	588 838	(12 380)	(316 723)	545 465
	1 015 934	2 314 404	(2 472 219)	-	858 118

Le total du fonds est positif quand la subvention reçue est supérieure au montant dépensé jusqu'à la fin de l'année. Les soldes continus sont dépensés sur des activités de subvention dans les années suivantes. Le solde du fonds est négatif quand le montant dépensé à la clôture de l'exercice dépasse la subvention reçue. Les soldes reportés sont remboursés des paiements de donateurs les années suivantes.

16 Évènements postérieurs à la clôture

Après la fin de l'exercice, en raison de l'impact de la Covid-19, la valeur des investissements a baissé jusqu'à 21 % de la valeur à l'ouverture du marché jusqu'à la date d'approbation de ces états financiers. Ces circonstances sont survenues après le 31 décembre 2019 et donc la baisse de valeur des investissements a été traitée comme un évènement ne donnant pas lieu à un ajustement des états financiers, dans le cadre des états financiers.

